



Droit du travail : avertissement par lettre recommandée

Par **krys75**, le **15/05/2009** à **23:21**

Bonjour,

J'ai reçu ce jour une lettre AR comme valant d'avertissement.

Ce courrier commence comme suit :

"Suite à un entretien du 28 avril 2008, je vous ai fait part des problèmes rencontrés semaine 18".

Cet entretien, c'est moi qu'il ai demandé afin d'avoir de l'aide dans mon travail et trouver une solution pour aménager mon poste.

En effet, je suis à ce poste depuis le 1er janvier. Depuis, j'ai la charge de travail qui n'a cessé augmenté. Je commence mes journées à 8h30 pour les terminer vers 19h00 au lieu de 17h00 Et je prends 1/4 heure pour manger.

Autrement dit, je ne peux pas faire mieux. Je deviens dépressive.

Est-ce légal qu'il utilise un entretien que j'ai provoqué à 12h30 le 28/04/09?

"Les problèmes rencontrés semaine 18" ; C'est à dire la semaine est 1jour 1/2.

Je n'arrive pas à m'adapter à ce poste.

Précision : Je vais avoir 8 ans d'ancienneté et jusqu'ici on ne m'a jamais reproché mon travail.

Dans l'attente de votre réponse,

Cordialement
Krys.